

**FICAM WP**Version 4 / F
102000002338

1/8

Date de révision: 21.04.2010
Date d'impression: 21.04.2010**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	FICAM WP
Code du produit (UVP)	05935598
Utilisation	Insecticide
Société	Bayer S.A.S Bayer Environmental Science 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Toxique par inhalation et par ingestion.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**Poudre mouillable (WP)
Bendiocarbe 80%**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Bendiocarbe	22781-23-3 245-216-8	T, N	R21, R23/25, R50/53	80,00
Acide alkylnaphtalènesulfonique, sel de sodium		Xi	R36	> 1,00 - < 20,00
Polymère aromatique sulfoné, sel de sodium		Xi	R36/38	> 1,00 - < 20,00

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.



FICAM WP

Version 4 / F
102000002338

2/8

Date de révision: 21.04.2010
Date d'impression: 21.04.2010

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

En cas de contact, laver immédiatement avec beaucoup de l'eau et de savon pendant au moins 15 minutes. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.) En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Avis aux médecins

Symptômes

Local, Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Symptômes

Systémique : bradycardie, sueurs, Convulsions, Nausée, Lacrymation, Salivation, Vomissements, Diarrhée, myosis, Hypotension, hypersécrétion bronchique, myoclonie, paralysies respiratoires, Somnolence, Coma, insuffisance respiratoire, hypothermie, Fibrillation, spasme

Risques

Ce produit est un carbamate inhibiteur de la cholinestérase.

Traitement

Traitement local :
Traitement initial : symptomatique.

Traitement

Traitement systémique :
Traitement initial : symptomatique.
En cas d'ingestion, procéder dans l'heure à un lavage gastrique, puis à une intubation suivie d'une administration de charbon médicinal et de sulfate de sodium.
En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
Les antidotes suivants sont généralement préconisés : atropine et oximes.
Guérison spontanée et sans séquelles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit



FICAM WP

Version 4 / F
102000002338

3/8

Date de révision: 21.04.2010
Date d'impression: 21.04.2010

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.
Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.
Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Éviter toute formation de poussière.
Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.
Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.
Éviter la formation de poussière.
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Éviter une exposition directe au soleil.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**FICAM WP**Version 4 / F
102000002338

4/8

Date de révision: 21.04.2010

Date d'impression: 21.04.2010

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Bendiocarbe	22781-23-3	0,2 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 20) de type EN149FFP3 ou EN140P3 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 5. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**



FICAM WP

Version 4 / F
102000002338

5/8

Date de révision: 21.04.2010
Date d'impression: 21.04.2010

Forme poudre
Couleur beige
Odeur faible, caractéristique

Données de sécurité

Energie Minimale d'Inflammation 30 - 100 mJ
Limite d'explosivité, inférieure 30 g/m³
Classe d'explosibilité de poussière St2
Masse volumique apparente env. 250 kg/m³
Hydrosolubilité miscible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) 50 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) 0,313 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau (lapin)
Irritation des yeux Pas d'irritation des yeux (lapin)
Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 6
La valeur fournie concerne la matière active technique bendiocarbe.

Effets écotoxicologiques

**FICAM WP**Version 4 / F
102000002338

6/8

Date de révision: 21.04.2010

Date d'impression: 21.04.2010

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 0,87 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,0377 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bendiocarbe.
Toxicité pour les algues	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata) 0,408 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bendiocarbe.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	2757
Étiquettes	6.1
Groupe d'emballage	II
Code danger	60
Description des marchandises	CARBAMATE PESTICIDE SOLIDE, TOXIQUE (BENDIOCARB MIXTURE)
Code tunnel	D/E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU	2757
Étiquettes	6.1
Groupe d'emballage	II
No EMS	F-A , S-A
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	CARBAMATE PESTICIDE, SOLID, TOXIC (BENDIOCARB MIXTURE)

IATA

Numéro ONU	2757
Étiquettes	6.1
Groupe d'emballage	II
Description des marchandises	CARBAMATE PESTICIDE, SOLID, TOXIC (BENDIOCARB MIXTURE)

**FICAM WP**Version 4 / F
102000002338

7/8

Date de révision: 21.04.2010
Date d'impression: 21.04.2010**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**
Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

II Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Bendiocarbe

Symbole(s)

T
N

Toxique
Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R23/25
R50/53

Toxique par inhalation et par ingestion.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S35
S45
S57

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1131 : Emploi et stockage de substances toxiques
Rubrique n° 1130 : Fabrication de substances toxiques

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

34 Phosphates, pyro-, ou thio- ou organo-phosphates, phosphoramides, carbamates anticholinestérasiques

16. AUTRES DONNÉES**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R21 Nocif par contact avec la peau.
R23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



FICAM WP

Version 4 / F
102000002338

8/8

Date de révision: 21.04.2010

Date d'impression: 21.04.2010

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.